

## Mettons fin à la répression dans le secteur de la santé au Canada

*Protégeons le droit à la liberté d'expression en soutien aux droits des Palestiniens*

4 mai, 2025

Depuis octobre 2023, Israël a instauré "[une politique concertée pour détruire le système de santé à Gaza](#)". Israël a [ciblé](#) presque chaque hôpital à Gaza dans sa guerre génocidaire; en date du [30 avril, 2025](#), seulement 22 des 35 hôpitaux de Gaza sont partiellement fonctionnels, tandis que 60% des centres de soins de première ligne ont été détruits. À ce jour, l'armée israélienne [a tué 1 200 travailleurs et travailleuses de santé palestinien.nes](#) et [408 travailleurs humanitaires](#). Elle a aussi enlevé et [torturé](#) des centaines d'employé.es du domaine de la santé, plusieurs étant visés précisément en raison de leur métier. Des médecins israéliens sont [accusés](#) de participer à cette torture. Le bilan de ce génocide a atteint des proportions horribles : en date du [30 avril 2025](#), [52 400 Palestiniens ont été tués et 119 014 blessés par Israël](#), et «il n'est pas [invraisemblable d'estimer](#) que jusqu'à 186 000 décès, voire plus, pourraient être attribuables au conflit actuel à Gaza. » Dans des conditions inimaginables, le personnel médical et de santé publique de Gaza a travaillé sans relâche pour préserver et honorer la vie.

En opposition à ces crimes génocidaires et en solidarité avec nos courageux collègues du secteur de la santé, de nombreux travailleuses et travailleurs de la santé consciencieux à travers le Canada et le [monde entier](#) ont pris la parole, soutenu les efforts de protestation - y compris le mouvement [Boycott, Désinvestissement et Sanctions \(BDS\)](#) - et contribué directement à des missions d'aide humanitaire à Gaza et au Liban. De manière alarmante, plusieurs de ces individus ont subi une campagne acharnée et multidimensionnelle de harcèlement, d'intimidation et de censure. On les a traité d'antisémites ou de sympathisants du terrorisme, ou encore on leur a reproché de tenir un discours favorable aux droits des Palestiniens. Simultanément, il y a un manque inexcusable d'imputabilité dans les institutions de santé canadiennes quant aux [individus](#) qui [expriment leur soutien à](#) l'État d'Israël sous forme de harcèlement et de menaces envers autrui. Ceci est du [racisme anti-palestinien \(RAP\)](#), et il se manifeste plus particulièrement contre les Palestiniens, les musulman.nes et les professionnel.les de la santé arabes, ainsi que les personnes racialisées et les minorités de genre. Malgré l'étendue du RAP, les apprenant.es et les travailleurs et travailleuses de la santé ont continué à demeurer fermes dans leur soutien à la justice.

### ***Le ciblage des défenseurs des droits des Palestiniens n'est pas un effet nouveau***

Nous sommes à un point que l' Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique [appelle](#) " un moment charnière de péril pour les libertés civiles au Canada". Mais le ciblage des défenseurs des droits du peuple palestinien n'est pas un effet nouveau. Tel que documenté en 2022 par le [rapport](#) de Voix juives indépendantes, *Dévoiler le climat glacial : la répression de la liberté d'expression sur la Palestine au Canada*, il y a longtemps qu'existe un RAP généralisé dans le monde académique, se traduisant par de l'ingérence politique dans les pratiques d'embauche, des annulations d'événements, du harcèlement (incluant des menaces et de la violence), et le *doxxing* des défenseurs des droits des Palestiniens et Palestiniennes.

Ainsi, en 2021, le programme international des droits de la personne de l'Université de Toronto a révoqué une offre d'emploi à Valentina Azarova, une juriste renommée, en réponse à une [interférence d'un donateur](#) qui a cité son recueil de travaux sur les droits des Palestiniens. Le donateur en question était un membre du conseil d'administration du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA). Cet exemple de RAP a été un [scandale international](#) qui a mené à la [censure](#) de l'université par l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU). En 2021, la Dre Ritika Goel, qui occupait à l'époque le poste de responsable facultaire en responsabilité sociale au sein du Département de médecine familiale et communautaire de l'Université de Toronto, a fait l'objet [d'accusations d'antisémitisme](#) et de demandes de démission après avoir exprimé son soutien au peuple palestinien sur ses réseaux sociaux personnels. La campagne contre la docteure Goel était [menée](#) par le groupe de pression du *Centre des Amis de Simon Wiesenthal*.

Ces formes de [répression et de ciblage](#) n'ont fait qu'escalader parallèlement à l'escalade du génocide, de la famine, et de la destruction de l'infrastructure de santé à Gaza. Ceci survient bien que les plaidoyers en soutien aux droits palestiniens soient alignés avec les objectifs institutionnels déclarés d'équité en matière de santé et de justice, ainsi que le corpus croissant de preuves détaillant les violations des droits des Palestiniens par Israël. La Cour pénale internationale a lancé des [mandats d'arrêt](#) contre les hauts responsables israéliens. La Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif concluant que les politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé équivalent à un régime d'apartheid. De plus, les principales organisations de défense des droits de l'homme dans le monde ont conclu [qu'Israël commet un génocide](#) contre les Palestiniens à Gaza, notamment en utilisant la [famine](#) et la [privation d'eau](#) comme armes d'extermination.

### ***Institutionnalisation du RAP dans le secteur de la santé***

À cause de son statut, la domaine de la santé constitue une plateforme importante à partir de laquelle le lobby pro-Israël tente de légitimer les politiques et les actions de l'État israélien, et déploie des efforts considérables pour salir et réduire au silence ses détracteurs. À l'heure actuelle, plusieurs initiatives sont en cours visant à institutionnaliser la répression des voix du secteur de la santé qui sont critiques d'Israël. Un exemple clair de cet effort provient du *Canadian Federation of Jewish Medical Associations* (CFJMA), une coalition composée notamment de la *Jewish Medical Association of Ontario* (JMAO), de la *Jewish Medical Association of British Columbia* (JMABC), de la *Jewish Physicians Association of Manitoba* et de l'Association des médecins juifs du Québec (AMJQ), ainsi que de groupes semblables qui prétendent représenter les intérêts de médecins et d'étudiant.es juifs. En réalité, ces groupes poursuivent avant tout une mission politique : établir une solidarité avec Israël. [La JMAO, par exemple, n'admet dans ses rangs que](#) des membres qui s'identifient en tant que sionistes. Dans son [mémorial](#) soumis en 2024 au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, la CFJMA demande aux universités et aux facultés de médecine affiliées d'adopter la définition de l'antisémitisme promue par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) et d'en faire un "outil de réglementation". La définition IHRA a été [largement discréditée](#) et [rejetée](#), y compris par l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université et par de

nombreuses organisations juives. La définition de l'IHRA caractérise la critique de l'État d'Israël comme acte antisémite, ce qui équivaut à instrumentaliser l'antisémitisme afin de taire les discussions sur la Palestine.

### ***Exemples de racisme anti-palestinien dans le milieu de la santé***

Nous présenterons ici quatre cas - parmi d'innombrables autres - de travailleurs et travailleuses de la santé au Canada ciblé.es en raison de leur prise de position en faveur du peuple palestinien et contre la destruction du système de santé à Gaza, notamment leur opposition aux assassinats ciblés, aux disparitions forcées, aux abus sexuels, au viol et à la torture de leurs collègues gazaouis. Les cas illustrés ci-dessous ont été exposés sur la place publique et témoignent de la variété de stratégies mises en place dans le but de cibler des centaines de professionnel.les de la santé et d'apprenant.es. Ces stratégies comprennent entre autres le harcèlement, la divulgation malveillante de données personnelles (*doxxing*), la censure, des suspensions sans motifs valables, et, surtout, l'instrumentalisation d'une définition hautement politisée de l'antisémitisme. Comme plusieurs autres, ces individus ont refusé de se taire et continuent de parler au pouvoir le langage de la vérité.

#### **Cas # 1 - Dr Ben Thomson (suspension, instrumentalisation de l'antisémitisme, divulgation de données personnelles, menaces).**

Le Dr Thomson est un néphrologue qui pratique à l'hôpital Mackenzie Richmond Hill et qui a auparavant été médecin humanitaire à Gaza. En octobre 2023, il a été suspendu sans soldes en raison de publications sur les médias sociaux en soutien à la Palestine. Certaines de ces publications visaient à alerter le public à la campagne de désinformation israélienne qui déshumanise les Palestiniens et cherche à justifier leur génocide. Dr Thomson a été injustement dépeint comme antisémite, et l'adresse de sa maison a été partagée en ligne. Il a reçu plusieurs menaces de mort qui l'ont contraint à quitter son domicile sur recommandation de la police. Son lieu de travail a aussi été visé par des alertes à la bombe. Dr Thomson a ultimement été réintégré dans son milieu de travail, étant donné l'absence de motifs justifiant sa suspension.

#### **Cas # 2 - Dr Mathew Hannouche (racisme, instrumentalisation de l'antisémitisme, plaintes contre des étudiant.es)**

Le Dr Hannouche est un intensiviste montréalais qui, le 10 novembre 2023, a signé une lettre ouverte publiée par l'Alliance des soignant.es pour la Palestine intitulée "*Déclaration urgente contre la destruction du système de santé à Gaza*". Cette lettre a récolté plus de 3700 signatures provenant de travailleurs et travailleuses de la santé partout au Canada. Dr Hannouche n'a pas fait la promotion de cette lettre ni du fait qu'il l'avait signée. Néanmoins, dès le 13 novembre 2023, il reçoit des courriels racistes et diffamatoires provenant de plusieurs collègues et l'accusant d'antisémitisme. De plus, ces courriels ont été envoyés en copie conforme à plusieurs autres collègues médecins et à des gestionnaires au sein de l'hôpital. Dans un mémoire présenté en juin 2024 devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des Communes, le Dr Hannouche note qu'il a par la suite été

mis au courant des cas d'au moins dix étudiant.es ou résident.es en médecine de McGill qui ont subi des "attaques, plaintes ou accusations non-fondées d'antisémitisme en raison de leur soutien aux droits humains palestiniens". Il ajoute: "dans tous les cas, les étudiant.es ciblé.es étaient d'origine arabe, et la majorité était composée de femmes facilement identifiables comme étant musulmanes".

**Cas # 3 - Dre Leslie Solomonian (censure, instrumentalisation de l'antisémitisme, plaintes en milieu de travail)**

La Dre Solomonian, naturopathe et enseignante au Collège canadien de naturopathie, a commenté en janvier 2024 une publication Instagram commémorant la Journée internationale en l'honneur des victimes de l'Holocauste et appelant à la défense des droits de la personne pour tous et toutes. Tout en approuvant ce message, elle a invité les gens à porter attention au génocide en cours à Gaza. Plus tard le même jour, son commentaire a été supprimé de la page sans consultation. Elle a par la suite [reçu une flopée de messages](#) l'accusant d'antisémitisme. L'employeur a soumis une plainte formelle à son endroit en raison de ce commentaire et en raison de son activité sur les médias sociaux en appui à la libération du peuple palestinien. La plainte suggérée qu'elle niait l'existence de l'holocauste nazi en comparant ce dernier au "conflit" en Palestine. La plainte a été examinée et ensuite rejetée. Parallèlement, le syndicat de Dre Solomonian (le SCFP) a adopté une position en faveur de la campagne BDS et contre la [définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA](#).

**Cas # 4 - Dr Gem Newman (censure, instrumentalisation de l'antisémitisme, ingérence de donateurs)**

Au mois de mai 2024, le Dr Newman a livré le discours de major de promotion devant la cohorte des diplômés de la Faculté de Médecine Max Rady de l'Université du Manitoba. Dans son [discours](#), Dr Newman a encouragé ses camarades de classe à combattre le colonialisme partout dans le monde. Il a souligné l'urgence de réclamer une trêve à Gaza et d'empêcher les attaques israéliennes délibérées sur les installations médicales. La cérémonie a été diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur le site Internet de l'Université. Toutefois, l'enregistrement a été retiré après que le donateur Ernest Rady ait écrit au président de l'Université et au doyen de la Faculté des Sciences de la santé pour exiger que le discours de Dr Newman soit supprimé. [La lettre de Rady](#) accuse Dr Newman de propager un "discours haineux" et de manquer de respect envers la population juive dans son ensemble, y compris envers les étudiant.es juifs." La Faculté des Sciences de la santé a condamné le discours de Dr Newman, alors que de son côté le président de l'Association facultaire de l'Université du Manitoba a soutenu le droit du Dr Newman à la liberté d'expression. Depuis le début de sa résidence, Dr Newman a fait face à [plus de 20 plaintes](#), dont plusieurs affirment qu'il ne devrait pas avoir le droit de pratiquer la médecine. Au mois d'avril 2025, toutes les plaintes à l'endroit de Dr Newman ont été résolues de manière informelle, et le Collège des médecins du Manitoba n'a trouvé aucune indication de conduite répréhensible.

Dans les cas exposés ci-dessus, force est de constater qu'aucun individu ni institution n'a été tenu responsable de la diffusion d'accusations d'antisémitisme, pas plus que des conséquences préjudiciables qui en ont découlé : carrières professionnelles entravées, réputations ternies, sécurité financière

compromis, sans oublier les lourds coûts personnels et économiques pour celles et ceux qui ont dû se défendre contre ces accusations vexatoires. Le silence honteux des établissements de santé et leur refus de tenir responsables les auteurs et autrices de racisme anti-palestinien signalent une approbation institutionnelle tant de la forme que du contenu de ces attaques.

***Les établissements de santé doivent respecter leurs engagements envers la justice, l'équité et les droits de la personne***

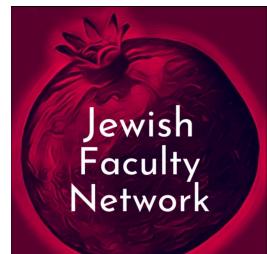
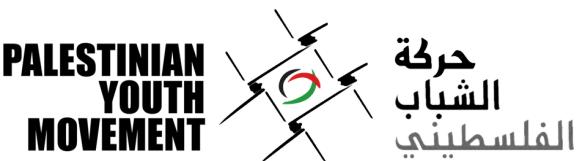
Tandis qu'Israël détruit de manière délibérée le système de santé à Gaza, les travailleurs et travailleuses de la santé au Canada qui protestent contre le bombardement des hôpitaux et le meurtre de leurs collègues palestiniens font face à la censure, au harcèlement, à l'intimidation et au congédiement. L'objectif de la présente lettre vise à exposer cette répression et les torts qu'elle cause, tout en réaffirmant notre position de soutien aux droits du peuple palestinien. Nous déclarons sans équivoque que cette répression nous motivera uniquement à crier plus haut et fort notre opposition. Nous ne serons pas réduit.es au silence.

Prendre un engagement institutionnel envers l'équité et la justice implique de cesser de cibler celles et ceux qui défendent les droits du peuple palestinien. La mise à l'index de termes qui décrivent avec justesse la réalité palestinienne comme "apartheid", "colonialisme de peuplement", "nettoyage ethnique", "génocide" et "du fleuve à la mer" doit cesser. L'appui au mouvement BDS et les discussions à son sujet doivent être permis, et les critiques de l'idéologie politique du sionisme - y compris l'affirmation qu'il s'agit d'une idéologie raciste - ne doivent pas faire l'objet de censure.

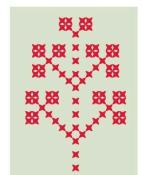
**Nous nous attendons donc:**

1. À ce que nos droits à la liberté d'expression et à la liberté académique soient protégés, surtout en ce qui concerne les droits du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination
2. À ce que les facultés et établissements de santé rejettent la définition IHRA de l'antisémitisme
3. À ce que les facultés et établissements de santé tiennent leurs membres responsables des actes de racisme anti-palestinien qu'ils commettent ou qu'ils ont commis par le passé
4. À la fin de l'ingérence du lobby pro-israélien dans les processus décisionnels au sein des institutions

Avec le soutien de



CANADIAN MUSLIM  
PUBLIC AFFAIRS  
COUNCIL



**HEARING  
PALESTINE**



United for Peace  
Canadian Interfaith Coalition  
Equality, Human Dignity, and Freedom for All.  
[www.unitedforpeace.ca](http://www.unitedforpeace.ca)



CMHN



GLOBAL HEALTH COALITION  
Doctors Against Genocide



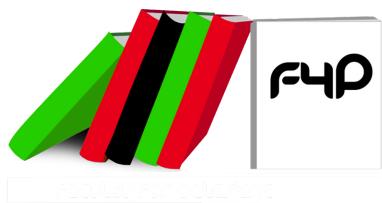
Canadians in Support of Refugees in Dire Need



COORDINATING  
COUNCIL 4 PALESTINE



VANCOUVER  
HEALTHCARE WORKERS  
FOR PALESTINE



**SCIENCE POUR  
LE PEUPLE**      **SCIENCE FOR  
THE PEOPLE**



BC Nurses United  
for Social Justice

